2CBI
Société par actions simplifiée
au capital de 225 395 euros
Siège social : 2 Rue Jeanne Barret
ZA BAUSSAIS 2, 79260 LA CRECHE
844 657 841 RCS NIORT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 9 JUILLET 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 739 957,62 euros de la manière suivante :

Résultat à affecter :

Bénéfice de l'exercice	739 957,62 euros

Affectation :

A titre de dividendes Soit environ 1,33 euro par action	300 902,32 euros
Le solde	439 055,30 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 213 828,16 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 902,32 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 août 2026.

CL

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % depuis le 1er janvier 2026. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2025

300 902,32 euros, soit 1,330 euro par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 902,32 euros

Exercice clos le 31 mars 2024

300 902,32 euros, soit 1,330 euro par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 902,32 euros

CC

Hors approbation exercice clos le 31 mars 2023
(Acte unanime des associés du 02/10/2023) :

200 601,55 euros, soit 0,89 euro par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 601,55 euros

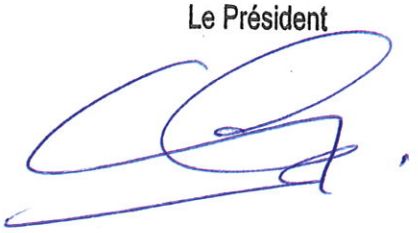
Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christophe CARBONNIER



COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Président



Comptes annuels

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 804 990,00		2 804 990,00	2 804 990,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	37 124,75		37 124,75	37 124,75
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 842 114,75		2 842 114,75	2 842 114,75
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	475 918,32		475 918,32	387 912,50
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	263 526,17		263 526,17	288 014,75
	Total de l'actif circulant (IV)	739 444,49		739 444,49	675 927,25
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 581 559,24		3 581 559,24	3 518 042,00

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	37 124,75	37 124,75
(2) dont créances à moins d'un an	513 043,07	425 037,25

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital(dont versé 225 395,00)	225 395,00	225 395,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	22 539,50	22 539,50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 774 772,86	1 422 705,94
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	739 957,62	652 969,24
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	43 500,00	43 500,00
	Total des capitaux propres (I)	2 806 164,98	2 367 109,68
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	399 409,06	619 895,55
	Emprunts et dettes financières divers (2)	373 885,20	509 992,77
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100,00	2 100,00
	Dettes fiscales et sociales		18 944,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	775 394,26	1 150 932,32
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	3 581 559,24	3 518 042,00
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	576 030,67	753 482,85
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			15 293,37	12 029,67
	Impôts, taxes et versements assimilés				338,00
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			0,30	0,30
	Total des charges d'exploitation (II)			15 293,67	12 367,97
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(15 293,67)	(12 367,97)

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(15 293,67)	(12 367,97)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	750 000,00	670 000,00
	D'autres v aleurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	18 880,00	15 771,00
	Reprises sur dépréciations et prov isions		
	Différences positiv es de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v .m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	768 880,00	685 771,00
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov isions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	14 475,71	23 878,79
	Différences négativ es de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v .m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	14 475,71	23 878,79
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	754 404,29	661 892,21
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	739 110,62	649 524,24
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	(847,00)	(3 445,00)
	Total des produits (I+III+V+VII)	768 880,00	685 771,00
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 922,38	32 801,76
	BENEFICE OU PERTE	739 957,62	652 969,24

(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 581 559 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 768 880 euros et un total charges de 28 922 euros, dégageant ainsi un résultat de 739 958 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2025 et finit le 31/03/2026.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de règlementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

Règles et Méthodes Comptables

- Par exemple :
  - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
  - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
  - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
  - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les actifs immobilisés (notamment incorporels et financiers) font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît inférieure à leur valeur nette comptable.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

- Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Autres informations ayant une influence sur les résultats de l'exercice :

A la date du 15/12/2022, il a été décidé de la dissoudre la société MGMB sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société MGMB à la société 2CBI. Le boni de confusion s'élève à 554 784,39 €.

Du point de vue fiscal, la TUP à pris effet rétroactivement au 1er avril 2022.

Depuis le 01/04/2023, il a été conclu une convention d'intégration fiscale. La société fille verse à la société tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposable distinctement conformément à la convention d'intégration fiscale signée.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	2 804 990,00					2 804 990,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	37 124,75					37 124,75
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 842 114,75					2 842 114,75
	TOTAL	2 842 114,75					2 842 114,75

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/03/2026
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	43 500,00				43 500,00
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	43 500,00				43 500,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles					
	corporelles					
	des titres mis en équivalence					
	titres de participation					
	autres immo. financières }					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL	43 500,00				43 500,00
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation					
	- financières					
	- exceptionnelles }					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	37 124,75	37 124,75	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	19 311,00	19 311,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	456 607,32	456 607,32	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	513 043,07	513 043,07	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	7 357,00		

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	399 409,06	200 045,47	199 363,59	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 100,00	2 100,00		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	373 885,20	373 885,20		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	775 394,26	576 030,67	199 363,59	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	219 360,19			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	188 117,00			

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Charges à payer		4 060
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 960
INT.COURUS : ETS CREDITS	1 960	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 100
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 100	

Capital social

		31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		225 395,00	1,0000	225 395,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		225 395,00	1,0000	225 395,00

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 31/03/2026
Capital social	225 395,00				225 395,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	22 539,50				22 539,50
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 422 705,94	352 066,92			1 774 772,86
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	652 969,24	(652 969,24)		739 957,62	739 957,62
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	43 500,00				43 500,00
TOTAL	2 367 109,68	(300 902,32)		739 957,62	2 806 164,98

Date de l'assemblée générale	07/07/2025
Dividendes attribués	300 902,32
[1]dont dividende provenant du résultat n-1	300 902,32
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	2 066 207,36
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	2 066 207,36
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	439 055,30

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/03/2026
Emprunts	Nantissement	Banques	1 369 000,00	397 449,47
		TOTAL	1 369 000,00	397 449,47

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/03/2026	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL EC2I	4 906 325,00	100,00	2 800 000,00	2 800 000,00	
SCI 2CBI	(38 615,57)	99,80	4 990,00	4 990,00	449 250,32
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	4 867 709,43	199,80	2 804 990,00	2 804 990,00	449 250,32
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	4 867 709,43	199,80	2 804 990,00	2 804 990,00	449 250,32

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL EC2I		17 708 930,00	1 110 954,00	750 000,00	
SCI 2CBI		92 987,00	(14 505,50)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		17 801 917,00	1 096 448,50	750 000,00	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		17 801 917,00	1 096 448,50	750 000,00	

Produits et Charges exceptionnels

	31/03/2026
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Néant

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

SAS 2CBI
ZA BAUSSAIS
2 Rue Jeanne Barret
79260 LA CRECHE

commissaire
aux comptes

La Rochelle - Lagord
05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

Poitiers
05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

Paris
01 43 27 10 01
paris@steco.fr

Bordeaux - Gradignan
05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

La Flotte en Ré
05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

Rochefort
05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

Les Herbiers
02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

Fontenay-le-Comte
02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

Cholet
02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

Niort
05 46 67 27 22
niort@steco.fr

Chatelaillon
05 46 56 07 95
chatelaillon@steco.fr

2CBI
Société par action simplifiée au capital de 225 395€
ZA BAUSSAIS
2 Rue Jeanne Barret
79260 LA CRECHE

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **2CBI** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valorisation des participations :

Nous avons examiné les derniers comptes annuels arrêtés en 2026 de vos filiales ; ainsi que les données et informations disponibles sur l'exercice en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LAGORD, le 09 juillet 2026

Pour AUDICO



Frédéric MEUNIER
Gérant
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 804 990,00		2 804 990,00	2 804 990,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	37 124,75		37 124,75	37 124,75
	Total de l'actif immobilisé (III)	**2 842 114,75**		**2 842 114,75**	**2 842 114,75**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	475 918,32		475 918,32	387 912,50
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	263 526,17		263 526,17	288 014,75
	Total de l'actif circulant (IV)	**739 444,49**		**739 444,49**	**675 927,25**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**3 581 559,24**		**3 581 559,24**	**3 518 042,00**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	37 124,75	37 124,75
(2) dont créances à moins d'un an	513 043,07	425 037,25

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

SAS 2CBI

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital(dont versé 225 395,00)	225 395,00	225 395,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	22 539,50	22 539,50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 774 772,86	1 422 705,94
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**739 957,62**	**652 969,24**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	43 500,00	43 500,00
	Total des capitaux propres (I)	**2 806 164,98**	**2 367 109,68**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	399 409,06	619 895,55
	Emprunts et dettes financières divers (2)	373 885,20	509 992,77
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100,00	2 100,00
	Dettes fiscales et sociales		18 944,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	**775 394,26**	**1 150 932,32**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**3 581 559,24**	**3 518 042,00**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	576 030,67	753 482,85
(2)	Dont emprunts participatifs		

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			15 293,37	12 029,67
	Impôts, taxes et versements assimilés				338,00
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			0,30	0,30
	Total des charges d'exploitation (II)			**15 293,67**	**12 367,97**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**(15 293,67)**	**(12 367,97)**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(15 293,67)**	**(12 367,97)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	750 000,00	670 000,00
	D'autres v aleurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	18 880,00	15 771,00
	Reprises sur dépréciations et prov isions		
	Différences positiv es de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v .m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	**768 880,00**	**685 771,00**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov isions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	14 475,71	23 878,79
	Différences négativ es de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v .m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	**14 475,71**	**23 878,79**
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**754 404,29**	**661 892,21**
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**739 110,62**	**649 524,24**
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	(847,00)	(3 445,00)
	Total des produits (I+III+V+VII)	**768 880,00**	**685 771,00**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**28 922,38**	**32 801,76**
	BENEFICE OU PERTE	**739 957,62**	**652 969,24**

(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant les entités liées		

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 581 559** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **768 880** euros et un total **charges** de **28 922** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **739 958** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de règlementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Règles et Méthodes Comptables

- Par exemple :
  - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
  - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
  - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
  - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les actifs immobilisés (notamment incorporels et financiers) font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît inférieure à leur valeur nette comptable.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Règles et Méthodes Comptables

- Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Règles et Méthodes Comptables

Autres informations ayant une influence sur les résultats de l'exercice :

A la date du 15/12/2022, il a été décidé de la dissoudre la société MGMB sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société MGMB à la société 2CBI. Le boni de confusion s'élève à 554 784,39 €.

Du point de vue fiscal, la TUP à pris effet rétroactivement au 1er avril 2022.

Depuis le 01/04/2023, il a été conclu une convention d'intégration fiscale. La société fille verse à la société tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposable distinctement conformément à la convention d'intégration fiscale signée.

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de dév eloppement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement div ers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et div ers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Av ances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	2 804 990,00					2 804 990,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	37 124,75					37 124,75
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 842 114,75**					**2 842 114,75**
	TOTAL	**2 842 114,75**					**2 842 114,75**

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/03/2026
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	43 500,00				43 500,00
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**43 500,00**				**43 500,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL	**43 500,00**				**43 500,00**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	37 124,75	37 124,75	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	19 311,00	19 311,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	456 607,32	456 607,32	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**513 043,07**	**513 043,07**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	7 357,00		

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	399 409,06	200 045,47	199 363,59	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 100,00	2 100,00		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	373 885,20	373 885,20		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**775 394,26**	**576 030,67**	**199 363,59**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	219 360,19			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	188 117,00			

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Charges à payer		**4 060**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 960**
INT.COURUS : ETS CREDITS	1 960	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 100**
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 100	

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Capital social

		31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		225 395,00	1,0000	225 395,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**225 395,00**	**1,0000**	**225 395,00**

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/03/2026
Capital social	225 395,00				225 395,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	22 539,50				22 539,50
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 422 705,94	352 066,92			1 774 772,86
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	652 969,24	(652 969,24)		739 957,62	739 957,62
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	43 500,00				43 500,00
TOTAL	**2 367 109,68**	**(300 902,32)**		**739 957,62**	**2 806 164,98**

Date de l'assemblée générale	07/07/2025
Dividendes attribués	300 902,32
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	300 902,32
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	2 066 207,36
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	2 066 207,36
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	439 055,30

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/03/2026
Emprunts	Nantissement	Banques	1 369 000,00	397 449,47
		TOTAL	1 369 000,00	397 449,47

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/03/2026	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL EC2I	4 906 325,00	100,00	2 800 000,00	2 800 000,00	
SCI 2CBI	(38 615,57)	99,80	4 990,00	4 990,00	449 250,32
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**4 867 709,43**	**199,80**	**2 804 990,00**	**2 804 990,00**	**449 250,32**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**4 867 709,43**	**199,80**	**2 804 990,00**	**2 804 990,00**	**449 250,32**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL EC2I		17 708 930,00	1 110 954,00	750 000,00	
SCI 2CBI		92 987,00	(14 505,50)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**17 801 917,00**	**1 096 448,50**	**750 000,00**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**17 801 917,00**	**1 096 448,50**	**750 000,00**	

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original

Produits et Charges exceptionnels

	31/03/2026
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Néant

AUDICO Société de Commissariat aux Comptes Document original